



Daniel Schroeter.- *Yahudiy al-Şultān. Al Maghrib wa 'Ālam al-Yahūd al-Sifārād.* Ta'rib Khālīd Ibn al-Şaghīr (Al-Ribāt: Manshūrāt kulliyat al-'ādāb wa al-'ulūm al-'insāniyya, silsilat nuṣūṣ wa 'a'māl mutarajama, raqm: 15, 2011).

Cet ouvrage, fruit du travail méticuleux de traduction de notre collègue historien, le Pr. Khalid Ben-Srhir, de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rabat, permet aux lecteurs exclusivement arabophones d'avoir accès à une belle étude publiée il y a déjà quelques années par le Pr. Daniel J. Schroeter sous le titre: *The Sultan's Jew. Morocco and the sephardi world* (Stanford: Stanford University Press, 2002). Cette production éditoriale faisait suite à un précédent livre du même auteur, issu de sa thèse de doctorat et intitulé: *Merchants of Essaouira. Urban Society and Imperialism in Southwestern Morocco, 1844-1886* (Cambridge: Cambridge University Press, 1988).

The Sultan's Jew. Morocco and the Sephardi World, disponible aujourd'hui en version arabe grâce à Khalid Ben-Srhir, est redevable de son existence à la découverte en 1985, à Paris, par le Pr. Joseph Chetrit, d'une collection de documents familiaux ayant appartenue en dernier à M. Samuel Lévy-Corcós (né en 1898, décédé en 1990), descendant lointain d'un marchand juif d'Essaouira, Meir Macnin, qui fut un agent commercial et diplomatique actif au service du Makhzen. Ce sont les pièces de cette collection relatives à l'époque de Meir Macnin qui ont constitués la matière principale à partir de laquelle Daniel J. Schroeter a produit son étude. Pour sa documentation,

l'auteur a également puisé dans les archives diplomatiques européennes, le fonds de la Bibliothèque Royale de Rabat et diverses autres sources.

Les documents Corcos postérieurs à l'époque de Meir Macnin et relatifs à ses descendants, seront analysés dans un autre ouvrage que Daniel J. Schroeter et J. Chetrit projettent de produire en collaboration.

The Sultan's Jew retrace donc l'histoire très particulière de Meir Macnin, qui fut l'agent de commerce officiel et l'émissaire diplomatique de trois sultans marocains; mais au travers de ce récit d'une vie singulière, c'est toute une somme de fragments d'histoire juive sépharade qui nous est rapportée avec, comme toile de fond, le Maroc des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles et ses relations avec les nations européennes durant cette même époque.

L'histoire de Meir Macnin commence avec la naissance d'Essaouira.

C'est à la suite de la fondation en 1764, par le sultan Sidi Mohammed ben Abdallah, de cette ville portuaire, à proximité du site d'Amagdoul où les Portugais avaient édifié en 1505 un fort, Castello Real, devenu ensuite Mogador, que les premières familles juives de marchands vinrent s'établir dans la ville sur ordre du monarque qui souhaitait faire de cette nouvelle place la plaque tournante du commerce entre le Royaume et l'Europe.

Ces marchands juifs, provenant surtout de Safi, Marrakech, Agadir, Rabat et Tétouan, tout comme quelques autres de confession musulmane, reçurent le titre de *tujjār as-sultān* ("marchands du sultan"), généralement confirmé par un courrier royal, un titre qui deviendra en pratique héréditaire.

Les *tujjār as-sultān* avaient la charge de faire fructifier les fonds que mettait à leur disposition le *bayt al-māl* makhzénien, qui était à la fois le Trésor public et la caisse personnelle du sultan. Les fonds devaient être remboursés, une fois les transactions commerciales réalisées, par versements échelonnés. Ces marchands privilégiés bénéficiaient, en contrepartie de leur engagement au service du sultan, de privilèges particuliers, notamment l'exemption de certaines taxes, la mise à disposition de logements et d'entrepôts dans la Qasbah (le quartier réservé makhzénien), un droit de préemption sur les propriétés dont ils avaient la jouissance (qui empêchait en principe celles-ci de passer en des mains étrangères), des facilités auprès des autorités locales ainsi que divers autres passe-droits que conférait le seul fait de se présenter comme agent du sultan. Ils ne pouvaient cependant pas quitter la ville ou voyager à l'étranger sans l'autorisation du sultan et le dépôt d'une caution.

Le statut de ces marchands était par conséquent très particulier: ils bénéficiaient pour exercer leur activité d'avantages substantiels par rapport aux marchands ordinaires tout en étant, statutairement, débiteurs du sultan qui n'hésitait pas à faire confisquer leurs biens lorsqu'ils devenaient insolvables.

Mais tout le monde trouvait son compte dans ce système: les “marchands du sultan” y trouvaient une opportunité pour s’enrichir rapidement; et le sultan, quant à lui, disposait, grâce à ce corps de marchands placés sous sa dépendance, d’un moyen de contrôle du commerce avec l’étranger. Ce dispositif, totalement intégré dans la culture administrative traditionnelle, mêlait ainsi, pour le plus grand profit du Makhzen, deux lignes économiques, l’une, plutôt médiévale, s’appuyant sur un procédé évolué de fermage, l’autre s’inspirant du capitalisme occidental naissant, fondée sur un entreprenariat tout à la fois libre et tenu en laisse. Mais, au-delà de son aspect strictement économique, la mise en place de ce partenariat original inaugurerait aussi un tournant capital dans les relations entre le royaume et les Juifs.

La petite communauté de marchands juifs installés dans la ville en premier vit bientôt ses rangs grossir par l’arrivée de nouveaux coreligionnaires, les uns chassés du bled par l’insécurité, les épidémies et les vagues de sécheresse; d’autres, migrants volontaires attirés par les perspectives nouvelles offertes par la cité; et d’autres encore, déplacés de force comme ce fut le cas de marchands juifs d’Agadir contraints, en 1774, tout comme leurs concitoyens musulmans, d’aller s’installer à Essaouira par ordre du sultan après qu’il eut soumis la ville rebelle. Il y eut même, durant les premières années de prospérité de la nouvelle cité, des négociants juifs venus de Livourne, d’Amsterdam ou d’Algérie s’y établir en famille pour développer leurs affaires. Une autre grande vague d’immigration de Juifs, eut lieu un peu plus tard, en 1856, à l’appel de Moulay Abderrahmane qui souhaitait relancer l’activité du port d’Essaouira alors en déclin.

À l’exception de quelques grands commerçants autorisés à résider dans la Qasbah, la plupart des familles juives habitèrent dans les deux quartiers qui leur furent affectés, *Mellah el-qdim* dès 1804, et *Mellah ej-jdid* à partir de 1846. Ainsi, en 1770, Essaouira comptait pas moins de 1875 Juifs pour une population globale qui ne devait pas dépasser 5000 ou 6000 habitants. Ces familles juives ne tardèrent pas à contracter entre elles des relations d’affaires souvent renforcées par des alliances matrimoniales. L’une d’entre elles, originaire de Marrakech, est celle des Maqnin.

Membre sans antécédents particuliers de cette famille de commerçants, Meir Macnin, vraisemblablement né à Marrakech vers 1770, joua un rôle important dans les relations entre le Royaume et l’Europe durant les trois premières décades du XIX^{ème} siècle, comme en témoignent divers courriers et dahirs royaux. Il était allié, par mariage, à la famille des Guedalla, l’une des toutes premières à être venue s’installer à Essaouira où elle s’était rapidement taillée la première place dans le commerce international.

Arrivés dans la nouvelle cité portuaire durant le dernier quart du XVIII^{ème} siècle, c'est-à-dire après la première vague de migrants, les Macnin devinrent vite, à leur tour, l'une des familles de marchands juifs les plus en vue, grâce à leur sens des affaires, leurs alliances multiples avec les autres clans juifs de la place et leurs liens avec le Makhzen.

À partir de 1800, fuyant l'épidémie de peste qui ravageait le royaume, Meir Macnin commença une longue résidence à Londres, où il rejoignit la communauté des Juifs portugais et espagnols connue sous le nom de "Bevis Marks Synagogue," sans perdre cependant contact avec la cour de Moulay Slimane dont il fut à plusieurs reprises l'agent commercial, le négociateur ou le chargé de mission auprès des puissances européennes, notamment pour obtenir d'elles la vente de vaisseaux, de canons, de fusils et de munitions.

De retour à Essaouira vers 1817, sans doute à la suite de difficultés surgies entre lui et ses créanciers londoniens, il y reprit ses affaires et étendit bientôt son contrôle sur l'exportation de diverses marchandises marocaines, surtout après l'accès au pouvoir en 1822 de Moulay Abderrahmane, avec lequel il entretenait des liens particuliers datant déjà du temps où ce dernier était gouverneur d'Essaouira. Il fut d'ailleurs missionné plusieurs fois par le nouveau sultan comme agent de commerce et négociateur auprès des consuls européens dans les ports marocains les plus actifs à l'époque: Tanger, Al-Jadida, Essaouira.

De grands pouvoirs—commerciaux, financiers, diplomatiques—se trouvaient alors concentrés entre les mains de Meir Macnin et de ses frères. Ils servirent même, à certains moments, de consuls intérimaires à plusieurs nations européennes auxquelles ils apportèrent leur excellente connaissance du marché marocain. Ce sont eux, par exemple, qui se chargèrent en 1823 d'assurer, à partir de Tanger, le ravitaillement en céréales et en viande sur pieds de l'armée française alors en campagne en Espagne.

En 1827, Meir Macnin fut envoyé par Moulay Abderrahmane comme ambassadeur en Europe, mais les nombreuses dettes qu'il avait contractées à l'étranger lui avaient acquis une réputation de personnage louche et peu fiable, incompatible avec la charge d'émissaire royal et le résultat de sa mission s'en ressentit. Il retourna finalement vivre à Marrakech en 1833 où il mourut en 1835, léguant ses biens à son épouse et à leur fille, son seul enfant.

Durant toute leur vie, Meir et ses frères avaient investi une grande partie de leurs gains dans la propriété urbaine, notamment à Essaouira et à Marrakech, en y achetant plusieurs maisons. Même lorsqu'ils s'expatrièrent à Londres, à la différence de la plupart des autres marchands juifs d'origine marocaine, ils continuèrent à placer leur argent au Maroc dans l'import-export et l'immobilier, et non à l'étranger.

À travers l’itinéraire de Meir Macnin, qui le conduisit de Marrakech à Essaouira, puis à Londres avec retour en fin de vie dans la ville qui l’a vu naître, D. J. Schroeter nous décrit, en fait, une pleine période de l’histoire du Maroc, avec le mode de fonctionnement de ses institutions, ses crises successorales, les productions et les ressorts de la vie économique locale, les épidémies et autres fléaux qui s’abattaient régulièrement sur les populations, et tout un ensemble de tableaux qui nous rendent compte fidèlement, parfois jusque dans des petits détails, de la société marocaine des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Nous y apprenons également beaucoup de choses sur l’organisation de la communauté juive d’Essaouira et de sa diaspora, sur les réseaux commerciaux que cette communauté avait mis en place tant à l’étranger (notamment à Livourne, Marseille, Londres, Amsterdam) qu’à l’intérieur du pays, partout où des coreligionnaires, ou plus rarement des associés en affaires musulmans, étaient susceptibles de servir d’antennes commerciales locales. Enfin, sont relatés également, de manière incidente mais non sans intérêt pour le lecteur, quelques événements internationaux qui se déroulèrent durant cette époque et les retentissements qu’ils eurent sur les Musulmans, comme l’invasion napoléonienne de l’Égypte et le conflit qui opposa la France à la Grande Bretagne sous le Premier Empire.

Les liens communautaires ont donc été la colonne vertébrale sur laquelle a reposé la structure des réseaux commerciaux juifs d’Essaouira, tant en Europe qu’à l’intérieur du Maroc. Mais cette solidarité religieuse n’excluait pas l’existence de compétitions et de rivalités au sein de la communauté, dont l’enjeu était, bien sûr, la course au profit le plus grand, mais aussi les faveurs du Makhzen, qui pouvait tout aussi bien, par le seul fait du prince, offrir la prospérité à ses marchands officiels, qu’ils fussent juifs ou musulmans, ou les précipiter dans la ruine. Nous apprenons ainsi au détour d’un paragraphe que la coexistence ne fut pas toujours très cordiale entre les nombreux agents juifs qui gravitaient dans l’entourage des sultans successifs ayant régné durant la période analysée. Mais en dépit de cette concurrence, ce sont bien ces réseaux interfamiliaux qui ont permis aux grands marchands juifs d’étendre également leurs activités au trafic transsaharien, de servir d’intermédiaires pour la libération de captifs chrétiens contre rançon, et de prendre en fermage la perception des taxes et droits douaniers dus au Makhzen.

L’ouvrage de Daniel J. Schroeter s’est aussi intéressé à certains événements qui furent cruciaux dans l’Histoire du Maroc, en général, et dans celle de la communauté juive du Maroc ou des Sépharades éparpillés en Europe, en particulier.

Tout un paragraphe 3 du livre est ainsi consacré à la grande épidémie de peste de 1799-1800 et à ses conséquences dévastatrices sur la démographie, une épidémie qui décima dans certaines villes du royaume jusqu’à un

tiers de la population et n'épargna ni les pauvres ni les nantis puisqu'elle emporta plusieurs riches marchands, musulmans et juifs, de nombreux hauts fonctionnaires makhzénien et même quatre des frères du sultan. Ce fut l'année qui connut le plus grand nombre de départs vers l'Europe de Juifs d'Essaouira, dont Meir Macnin qui choisit, quant à lui, Londres pour destination.

À cette époque, Gibraltar, Livourne, Amsterdam et Londres étaient déjà des centres commerciaux très attractifs pour les Juifs sépharades d'Afrique du Nord, y compris pour ceux de Tétouan et d'Essaouira.

Livourne, en 1655, comptait dans sa population 20% de Juifs, qui avaient trouvé dans la tolérance religieuse des autorités locales et dans la charte de libre commerce promulguée par le Grand Duc de Toscane, des conditions très favorables à leur établissement.

Gibraltar fut aussi une place importante pour les Juifs marocains, en dépit du Traité d'Utrecht signé en 1713 entre la Grande Bretagne et l'Espagne qui interdisait la résidence sur le Rocher des Juifs et des Musulmans. Ce traité ne fut, en réalité, jamais mis en application et Gibraltar compta même, en 1777, 27% de Juifs dans sa population.

Quant à Amsterdam et Londres, elles avaient attirés à elles, depuis quelques temps déjà, plusieurs petites communautés juives sépharades, venues de partout, y compris des Marocains et des Gibraltariens, dont les effectifs expatriés dans ces villes, surtout d'ailleurs à Londres, commencèrent à devenir significatifs à partir des années 1770 et augmentèrent rapidement après la grande épidémie de peste et le déclin du trafic d'Essaouira. De plus, Londres entretenait des liens commerciaux importants avec Essaouira, ce qui créait des opportunités de voyage entre les deux villes. En 1799, Londres était même devenue le principal partenaire commercial d'Essaouira et de nombreux marchands Juifs marocains y possédaient, de ce fait, des agents, des parents, des dépôts, et même des propriétés.

Amsterdam la protestante et Londres l'anglicane ont été en effet dès le XVII^{ème} siècle les capitales européennes les plus accueillantes à l'égard des Juifs. Un grand nombre d'entre eux venait du Portugal, certains de ces "Portugais" étant eux-mêmes à l'origine des réfugiés espagnols. Beaucoup de ces arrivants se convertirent officiellement à la religion protestante ou anglicane afin d'améliorer leur condition et firent un réel effort d'intégration culturelle dans leurs pays d'adoption. La réussite de ces nouveaux convertis, qui n'étaient, pour beaucoup d'entre eux, que des crypto-Juifs, ne fut pas étrangère à l'émergence, notamment en Angleterre, à la fin du XVIII^{ème} siècle, d'un philosémitisme de façade dont la mode dura près de cinquante ans. Cette évolution progressive des mœurs sociales amena le Parlement anglais en 1826 à supprimer l'exigence du sacrement anglican pour l'obtention de la citoyenneté anglaise pleine et entière, une avancée de la loi qui accéléra l'arrivée de

migrants juifs venus de partout. Contrairement à ce qui se passa par la suite, ce furent alors des Sépharades, les “Portugais,” qui occupèrent une position dominante au sein des communautés juives de Londres et d’Amsterdam, au détriment des Juifs allemands et polonais, moins bien intégrés qu’eux. D. J. Schroeter nous décrit même l’existence d’une discrimination à l’envers exercée à l’époque par les Sépharades à l’égard des Askhénazes, tout comme existait aussi, entre Sépharades, un ségrégationnisme stratifié, plaçant les “Portugais,” au dessus des “Berberiscos” (les Juifs de culture nord-africaine, qu’ils fussent indigènes ou eux-mêmes d’origine ibérique).

Il y eut enfin Lisbonne, qui devint, à partir de 1816, lorsque les Juifs furent autorisés à y pratiquer leur religion, une destination recherchée par les Juifs marocains, notamment pour plusieurs familles de marchands aisés d’Essaouira.

Par rapport à l’Histoire du royaume, les Juifs marocains appréhendent en général celle-ci en la divisant en périodes fastes et en périodes funestes, en règnes bienveillants et en mauvais règnes, en jugeant naturellement de la bienveillance ou non de ceux-ci en fonction du sort qui leur fut réservé durant ces fractions du temps historique. Leurs appréciations sont d’ailleurs sensiblement superposables à celles de la masse de leurs concitoyens musulmans, bien que le poste à partir duquel les événements sont observés et évalués ne soit pas le même pour une communauté et pour l’autre.

Si les règnes de Moulay Slimane et de Moulay Abderrahmane sont généralement jugés positivement, en revanche la mémoire juive marocaine a gardé un souvenir terrifiant du règne sanguinaire de Moulay Yazid (1790-1792) dont l’avènement, à la mort de Sidi Mohammed Ben Abdallah, entraîna le déclenchement de l’une des querelles dynastiques les plus violentes de l’Histoire du Maroc, dont firent les frais des centaines de victimes juives et musulmanes, au sein des populations citadines comme dans les tribus, à titre de représailles collectives contre des soulèvements ou des refus d’allégeance. Le pillage de mellahs, le massacre de Juifs, y compris de proches du Makhzen, comme celui de Jacob Attal à Tétouan dont l’exécution fut ordonnée par le sultan, marquèrent alors les esprits et démontrèrent une fois de plus, cette fois-ci dans un déchainement de violence rare, la précarité des situations acquises grâce aux faveurs du Makhzen. C’est également au cours de cette période d’anarchie qu’eut lieu, en 1792, à l’instigation d’un chef local, le massacre d’Ifrane de l’Anti-Atlas dont le souvenir s’est conservé chez les Juifs marocains comme un épisode traumatisant au départ, mais transformé rapidement en fait glorieux par son raccordement à l’histoire héroïque des *nissrafin* (“les brûlés d’Ifrane”), comme furent surnommés les cinquante chefs de familles juives, dont le rabbin Judah Afriat, qui choisirent de mourir sur le bûcher plutôt que d’abjurer leur religion.

Le court règne de Moulay Yazid fut en réalité une aberration par rapport aux règles de la gouvernance islamique car il se déroula sous le signe de la violation permanente de la justice que le souverain devait à tous ses sujets et du pacte de protection garanti aux Juifs par l’Islam.

A Moulay Yazid, assassiné en 1792, succéda Moulay Slimane dont le règne (1792-1822) ramena un peu de paix dans le royaume, surtout à partir de 1797 lorsque toutes les contestations prirent fin, ce qui permit au commerce intérieur et extérieur de retrouver un peu de son activité antérieure. À l’inverse du précédent, ce souverain fut un souverain pieux et respectueux de son devoir de protection vis-à-vis des Juifs, tout en exigeant d’eux de se plier aux règles auxquelles leur statut de *dhimmi* les astreignait, comme gage de leur acceptation de l’ordre social établi, notamment l’obligation pour eux de résider, à quelques exceptions près, dans des quartiers séparés, les mellahs. Dans ces mellahs, les Juifs continuaient néanmoins d’exercer toutes les activités qui étaient précédemment les leurs, y compris quand celles-ci se faisaient au service du Makhzen. Ce fut d’ailleurs l’époque où Meir Macnin et son frère Schlomo, qui firent partie de ces exceptions, seront missionnés par Moulay Slimane pour être ses agents à Agadir, dont le souverain voulait développer l’activité d’import-export et s’en assurer le contrôle.

On trouve aussi dans ce livre beaucoup de développements incidents mais intéressants, même s’ils ne reflètent que le point de vue de leur auteur, comme celui, par exemple, dans lequel il examine le statut de la *dhimma* (dit encore “Pacte de ‘Omar” ou “Pacte de protection des Gens du Livre”) dans son rapport au “devoir de jihad” auquel les Musulmans sont tenus et aux règles de gouvernance en Terre d’Islam; ou encore celui où ils disserte du concept islamique du *massālih al-umma* (“l’intérêt supérieur de la communauté des croyants”) en fonction duquel sera considéré licite ou illicite le voyage des Musulmans en pays d’infidèles, à quelque fin que ce soit.

C’est sur ces petites parenthèses ouvertes par Daniel J. Schroeter et aussitôt refermées par lui, que nous mettons le point final à notre note de lecture.

La version arabe de Khalid Ben-Shrir, quant à elle, s’achève sur trois annexes intéressantes (deux documents makhzéliens et une pièce comptable) qui ne figurent pas dans le livre de Daniel J. Schroeter, et par un complément de références bibliographiques arabes, également nouveau.

Nulle doute que cette contribution à l’Histoire du Maroc apportera aux chercheurs et aux passionnés d’histoire d’agréables et profitables moments de lecture.

Jamal Bellakhdar